



## Editorial

« Il est de règle que l'architecture d'un édifice soit adaptée à sa destination de telle façon que cette destination se dénonce d'elle-même au seul aspect de l'édifice ». S'il avait pu en juger par lui-même, Victor Hugo aurait sans doute trouvé dans le Parlement bruxellois une excellente illustration de son propos.

Ce grand bâtiment historique, situé au cœur de la ville, occupe un rôle de tout premier ordre. Notre Parlement est avant tout le lieu central de la démocratie où se relaient sans relâche les préoccupations des Bruxellois.

Un toit de verre, de grandes fenêtres dépourvues de rideaux... Comment ne pas voir ici le signe de la transparence qui doit caractériser les travaux quotidiens de notre institution ?

Gage de démocratie, la transparence institutionnelle permet aux citoyens de se sentir concernés par la vie politique et réduit la distance entre ces derniers et ceux qu'ils ont élus.

Chaque tendance politique présente à Bruxelles trouve sa place dans l'hémicycle. La composition du Parlement se doit en effet d'être représentative de la multiculturalité de notre région, afin de tirer profit de la richesse qu'elle apporte.

Notons enfin qu'à l'entrée du bâtiment, flotte un drapeau bleu garni d'étoiles jaunes. En effet, Bruxelles est devenue la capitale de l'Europe. A ce titre, la ville se doit d'être, pour l'ensemble de la Communauté internationale, un exemple de cohabitation harmonieuse entre tous. Il importe que nous, députés, gardions cette idée à l'esprit.

Si Goethe considérait l'architecture comme de la « musique figée », gageons qu'à l'avenir, la partition composée par les musiciens bruxellois sera, longtemps encore, jouée par les institutions bruxelloises mais également par les communautés de notre pays et de l'Europe toute entière !



Jos Chabert  
Premier  
Vice-Président



Eric TOMAS  
Président

## Les priorités politiques perceptibles dans le budget 2005

Le Gouvernement Picqué III a présenté son premier projet de budget au parlement. Le budget 2005 devait déjà marquer un changement de cap dans les priorités politiques, conformément à l'engagement pris dans la déclaration de politique générale de juillet 2004.

### EN ÉQUILIBRE, ET MÊME EN LÉGER BONI

La Région bruxelloise clôture son budget 2005 en équilibre. Celui-ci affiche même un léger boni et respecte les normes du Conseil supérieur des finances. Il répond aux exigences du pacte de stabilité que l'Union européenne impose à ses Etats membres et à ses entités fédérées.

Comment atteint-on l'équilibre lorsque le solde brut des ordonnancements (la différence entre les recettes et les dépenses)

le gouvernement s'engage à ne pas dépenser l'équivalent de 2,7% des dépenses initialement prévues au budget. Chaque mois, le ministre des finances éta-

blira un point de la situation concernant les dépenses et surveillera de très près tous les organismes intégrés dans le « périmètre de consolidation ».

Le cumul des sommes mentionnées ci-dessus aboutit à un solde positif d'1,6 million d'euros. Un excédent très faible mais qui revêt une grande valeur symbolique pour la discipline budgétaire de la Région bruxelloise.



Guy Vanhengel,  
Ministre des finances et du budget

### LA GESTION DE LA DETTE

La dette de la Région bruxelloise reste sous contrôle. Le rapport entre la dette totale et les recettes totales s'améliore encore. Fin 2003, ce pourcentage était de 82,83%. Fin 2004, il était ramené à 80,50%. Avec un tel résultat, Bruxelles peut presque rivaliser avec les bons scores de la Flandre. Le ratio de 165,95% enregistré en 1994 semble bel et bien appartenir au passé.

2000	2001	2002	2003	2004
99,31 %	94,17 %	89,79 %	82,83 %	80,50 %

Un autre fait positif à noter : la charge moyenne de la dette directe ne représente plus que 4,10%, contre 4,57% en 2002 et 2003.

### LES MOYENS BUDGÉTAIRES

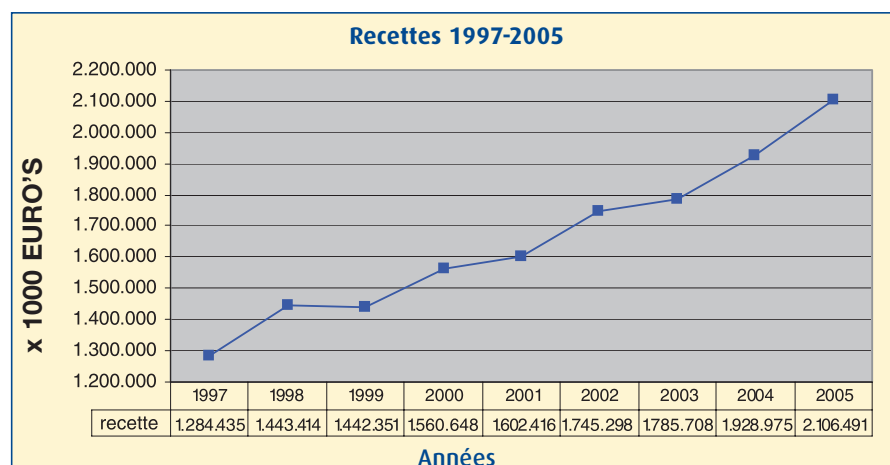
Les recettes totales pour 2005 sont évaluées à 2.106.491.000 euros. Quand on y inclut le fonds pour la gestion de la dette, ces recettes atteignent 2.280.017.000 euros. Par rapport au budget initial 2004, cela représente une sérieuse augmentation de 9,2%, soit 177,5 millions d'euros supplémentaires. Au vu, ensuite, du budget 2004 actualisé, cela représente une hausse de 2,9%. Cette augmentation résulte pour un tiers d'un spectaculaire accroissement de l'intervention de la solidarité nationale<sup>(1)</sup> pour lequel le cap symbolique des 2 milliards d'euros est dépassé.

CATEGORIE	NOM
Organismes d'intérêt public de catégorie A	Centre d'informatique de la région bruxelloise (CIRB) Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) Bruxelles-Propreté (ABP) Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) Fonds de refinancement des trésoreries communales Fonds de l'eau Fonds de Réserve "Grenier à blé" Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles (IRSIB)
Organismes d'intérêt public de catégorie B	Office régional bruxellois de l'emploi (ORBEM)
Non-classés dans la Loi du 16 mars 1954	Conseil économique et social Société de développement régional de Bruxelles (SDRB) Fonds garantie de la RBC
Services à gestion séparée	Régie foncière Service régional pour le financement des investissements communaux Service régional pour la revitalisation des quartiers fragilisés Centre bruxellois d'expertise alimentaire (BRUCEFO) Centre de coordination financière pour Bruxelles

présente un découvert de 215,2 millions d'euros? Comme l'an passé, l'évolution des recettes et des dépenses résulte de la méthodologie sur la comptabilité de l'Etat, connue sous la dénomination de SEC 95 (système européen de comptabilité nationale et régionale). Cette comptabilité tient compte des déficits et des surplus des organismes para-régionaux (voir tableau ci-dessus). Ces derniers sont intégrés au périmètre de consolidation. En d'autres termes, leurs résultats sont « consolidés » avec ceux du ministère régional.

Les organismes enregistrés sous le code 8 (les prêts et participations, pour un total de 64,825 millions d'euros) et sous le code 9 (les amortissements, pour un total de 95,331 millions d'euros) ne sont pas pris en considération dans le total des recettes et dépenses.

Une dernière correction effectuée (pour se conformer à la méthodologie SEC 95) concerne la sous-utilisation de crédits pour un montant total de 67,5 millions d'euros :



## Conseil devient Parlement

(voir En Bref page 6)

### (1) L'intervention de solidarité nationale (ISN)

L'intervention de Solidarité Nationale, définie à l'article 48 de la loi spéciale de financement, est une dotation à charge du gouvernement fédéral visant à aider financièrement les Régions dont la capacité fiscale est moindre que la moyenne nationale. Plus précisément, elle est destinée aux Régions dont les recettes IPP par habitant sont inférieures à la moyenne nationale. Chaque pour-cent de différence par rapport à la moyenne nationale donne droit à 468 FB (francs de 1988 indexés annuellement) par habitant de la Région concernée. On peut résumer le calcul pour l'année t par la formule suivante :

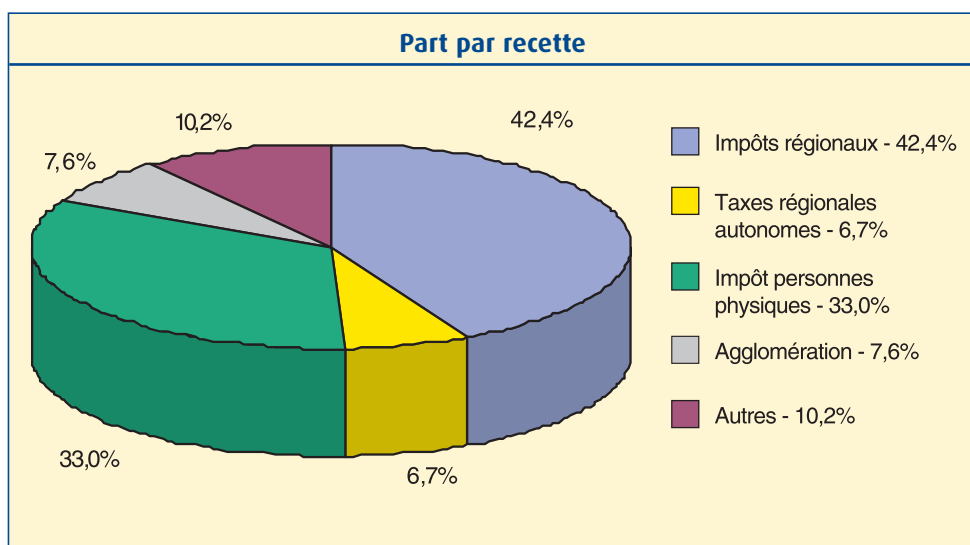
ISN<sup>RBC</sup> t = 468 FB x (1 + inflation cumulée 89-t) x écart à la moyenne x habitants en RBC  
Les paramètres utilisés pour le calcul de l'ISN versée à la Région bruxelloise en 2005 sont les suivants :

- taux d'inflation 2005/2004 : 2,00 %;
- nombre d'habitants : 992.041;
- écart à la moyenne : - 8,3 %.

Les relations entre les différentes recettes évoluent peu par rapport aux années précédentes. Ces recettes se répartissent comme suit :

- 6,7% provenant des taxes régionales autonomes;
- 7,6% provenant de la taxe d'agglomération;
- 10,2% provenant d'autres recettes;
- 33% provenant de l'impôt des personnes physiques;
- 42,4% provenant des impôts régionaux.

## LA PART DE CHAQUE RECETTE



La part de l'IPP (qui représente encore un tiers des ressources régionales) pose problème, selon le ministre Vanhengel : elle est en déclin. Bruxelles ne représente plus que 8,79% de la part nationale de l'IPP. A Bruxelles, l'IPP par habitant se situe 8,3% sous la moyenne nationale correspondante (contre 6,5% l'an dernier). Depuis 1997, Bruxelles, à la suite de la Wallonie, doit faire appel à la solidarité de la Flandre. Fait remarquable: la Région doit un tiers de son augmentation de recette à la hausse de l'intervention de solidarité nationale. L'an dernier déjà, mais l'appel a été répété cette année, Bruxelles cherche à convaincre les jeunes ménages, à un ou deux revenus, et les personnes à revenus moyens de venir s'installer dans la capitale. Le rapport des divers impôts régionaux à été évalué sur la base d'estimations provenant du service fédéral des finances et sur la base d'extrapolations.

Les *droits de donation* ne connaissent plus cette année de taux progressif. Ils ont été ramenés à 3%, pour les donations en ligne directe, et à 7% pour celles en deuxième rang. Comme cela a été démontré en Flandre, une baisse des taxes – et c'est paradoxal – a abouti à une hausse de recettes. Le Gouvernement bruxellois a programmé 7,5 millions d'euros de rentrées supplémentaires pour 2005. Cette réforme fiscale devrait entrer en application à la mi-avril. Le casino bruxellois n'ouvrira pas ses portes avant fin 2005. C'est la raison pour laquelle le poste «jeux et paris» reste au niveau de 2004.

Dans le budget initial 2005, le produit des impôts régionaux a été estimé à 893,3 millions d'euros.

## LES TRANSFERTS DE L'ETAT FÉDÉRAL : QUELQUES PRÉCISIONS

Une somme de 39,663 millions d'euros est inscrite en droits de tirage pour la remise au travail des chômeurs. La dotation «mainmorte» n'est plus inscrite depuis deux ans dans le budget de l'Etat fédéral. Suivant la technique des crédits reportés, les montants seront un jour versés, mais beaucoup trop tard! Cette dotation est destinée aux communes qui possèdent sur leur territoire des immeubles, propriétés de l'Etat belge ou d'Etats étrangers ou encore d'organisations internationales. Cette dotation couvre à hauteur

de 72% le manque à gagner qui en résulte pour les centimes additionnels communaux. Le Gouvernement bruxellois a néanmoins prévu 56,943 millions d'euros de recettes. En 2005, 27, 907 millions d'euros seront encore transférés aux communes qui ont adapté la composition de leur collège ou la présidence de leur CPAS à l'article 46 bis des lois spéciales sur les institutions bruxelloises, c'est-à-dire aux communes qui ont intégré dans ces institutions des mandataires néerlandophones. Enfin, reste un poste 3,125 millions d'euros, provenant du fédéral, pour ce que l'on appelle les «compétences adaptées».

## LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION BRUXELLOISE EN QUELQUES CHIFFRES

### Les ménages

La part des impôts régionaux dans l'ensemble des recettes est plus importante à Bruxelles que dans les autres régions. Le facteur démographique revêt, de ce fait-là, une grande importance. La Région a enregistré 45.000 habitants supplémentaires depuis 1999. L'an passé, Bruxelles comptait 999.899 habitants. Le revenu imposable moyen par contribuable atteint 23.892 euros. Ce montant se situe 3,4% sous la moyenne nationale. Les revenus proviennent des salaires (58,8%), des pensions (20,4%), des revenus des indépendants (11%), des revenus immobiliers (4%), des allocations de chômage (3,8%), etc.

### L'emploi

La priorité des priorités du gouvernement est le logement. Bruxelles connaît en effet le plus haut taux de chômage du pays (22% en août 2004). En 2003, la Région bruxelloise comptait 93.873 demandeurs d'emploi inscrits, parmi lesquels 84.259 étaient inoccupés (ces chiffres reflètent une moyenne annuelle). Une grande partie des chômeurs comprend des personnes peu qualifiées. Il s'agit de personnes dotées d'un diplôme non reconnu ou (dans le meilleur des cas) d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur. Bruxelles compte, par ailleurs, le plus grand nombre de chômeurs de longue durée: en septembre 2004, 44% d'entre eux comptaient plus de deux ans d'inactivité. Quinze pour cent de ces demandeurs d'emploi étaient de nationalité extraeuropéenne.

### Le logement

Dans le secteur du logement social, la demande représente huit fois l'offre. Alors que le nombre de demandes s'élevait déjà, à la fin de 2003, à 24.792, 3.000 logements seulement ont été attribués en un an. 89% des demandeurs seulement disposaient d'un quelconque revenu. Pour les trois-quarts d'entre eux, il s'agissait d'un revenu de remplacement. Et 80% des candidats disposaient de revenus inférieurs à 12.500 euros. A Bruxelles, le prix de location moyen est plus élevé que dans le reste du pays. 20% seulement des logements sont loués à un prix inférieur à 247,89 euros. La moyenne nationale est à cet égard de 30%. Depuis 2003, les droits d'enregistrement à l'achat d'une habitation ont baissé à Bruxelles. On a, entre autres, instauré une dispense pour la première tranche de 45.000 euros.



Denis Grimberghs (cdH), rapporteur

### Le monde de l'entreprise

Ces dernières années, les investissements des entreprises ont diminué. Le chiffre d'affaires réalisé par le commerce, l'horeca (hôtels, restaurants, cafés) est lui en progression depuis 1995. La part de la Région bruxelloise dans le produit intérieur brut du pays atteignait 18,9% en 2002.

## LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

Le montant total des dépenses s'élève, cette année, à 2.295.338.000 euros. Soit une augmentation de 173,5 millions d'euros par rapport au budget initial 2004, c'est à dire une hausse de 8,1%.

Les dépenses évoluent de manière linéaire, si l'on s'en réfère au tableau ci-dessus. C'est un bon signe car cela signifie que le «ménage» bruxellois est sous contrôle...

A la mi-2004, les marges budgétaires étaient trop étroites pour pouvoir satisfaire à court terme les ambitions croissantes. Par le biais de quelques glissements remarquables dans la grille des dépenses, le gouvernement s'est toutefois donné les moyens de réaliser ses priorités. La plus grosse partie des dépenses réside cependant dans les frais de personnel, dans les investissements et transferts aux communes et aux assemblées communales.

Six pour cent des dépenses sont affectés à la réalisation des nouvelles priorités du gouvernement. Les 180 millions d'euros prévus pour la construction de 5.000 nouveaux logements



Didier Gosuin (MR), rapporteur

Aperçu des recettes (en milliers d'euros)		
	2004 (init.)	2005 (init.)
Impôts régionaux :		
- Droits de succession	241.045	275.577
- Droits d'enregistrement	347.759	380.398
- Autres	218.193	237.380
Taxes régionales :		
- Taxe régionale autonome	133.000	135.600
- Autres	5.508	6.530
Part attribuée de l'impôt des personnes physiques :	623.952	696.027
Recettes d'agglomération :	147.248	160.272
Transferts de l'Etat fédéral :		
- Droits de tirage	38.920	39.663
- 'Mainmorte'	55.936	56.943
- Compétences transférées et communes	29.584	31.032
Autres recettes:	38.717	41.988
Recettes sur fonds organiques : (sans l'exécution du fonds pour la gestion de la dette)	49.113	45.081
<b>TOTAL:</b>	<b>1.928.975</b>	<b>2.106.491</b>

Aperçu des dépenses (en milliers d'euros)		
Divisions	2004 (init.)	2005 (init.)
Parlement	19.000 <sup>(2)</sup>	33.200
Cabinets	18.747	56.851
Dépenses générales de l'administration	394.121	405.422
Développement économique	79.921	76.590
Equipements et déplacements	567.730	616.940
Emploi	182.786	185.840
Pouvoirs locaux	312.165	326.007
Logement	93.361	102.166
Aménagement du territoire	57.968	61.842
Monuments & sites	14.412	20.304
Environnement, politique de l'eau et propreté publique	176.300	193.665
Energie	2.684	3.951
Coordination de la politique du gouvernement, relations extérieures, initiatives communes	7.661	7.983
Dettes régionale <sup>(3)</sup>	190.662	200.049
Recherche non économique	4.337	4.528
Information et technologie de la communication (ICT)	-	26.336
<b>TOTAL:</b>	<b>2.121.855</b>	<b>2.295.338</b>

<sup>(2)</sup> 19.000 euros en 2004 auxquels s'ajoutent 10.000 euros déjà versés fin 2003.

<sup>(3)</sup> Non exécution du Fonds pour la gestion des dettes.

ne sont pas compris dans ce calcul. Il ne s'agit pas uniquement de logements sociaux mais également d'habitations pour personnes à revenus moyens. Ces 180 millions font partie d'une grande cagnotte régionale de 540 millions d'euros destinés au logement.

Notons aussi que la réforme de la politique de l'emploi en Région bruxelloise n'a qu'un impact budgétaire minime.

### QUELQUES OBSERVATIONS ENCORE

- Pour encourager l'utilisation des chèques services, 500.000 euros seront consacrés à une campagne d'information.
- Le budget des cours de langues pour les fonctionnaires locaux a été doublé (80.000 euros).

- L'Orbem, l'Office régional bruxellois de l'emploi, doit faire un effort dans l'aide aux demandeurs d'emploi (200.000 euros de supplément).

- Le «*Contrat pour l'économie et l'emploi*» adoptera une série de mesures, après concertation avec les partenaires sociaux (5 millions d'euros sont déjà réservés à cet effet).

- Pour améliorer la *mobilité du transport public*, 78 millions d'euros seront injectés dans les travaux d'infrastructure (ligne 2 du métro, rénovation des stations de métro, ascenseurs, sécurité incendie). Dix millions d'euros serviront à accroître la vitesse commerciale (sites propres). Une partie de la population bénéficiera du transport public gratuit (les minimexés, les moins de 12 ans et les 65+). 3 millions d'euros sont déjà inscrits à cette fin.

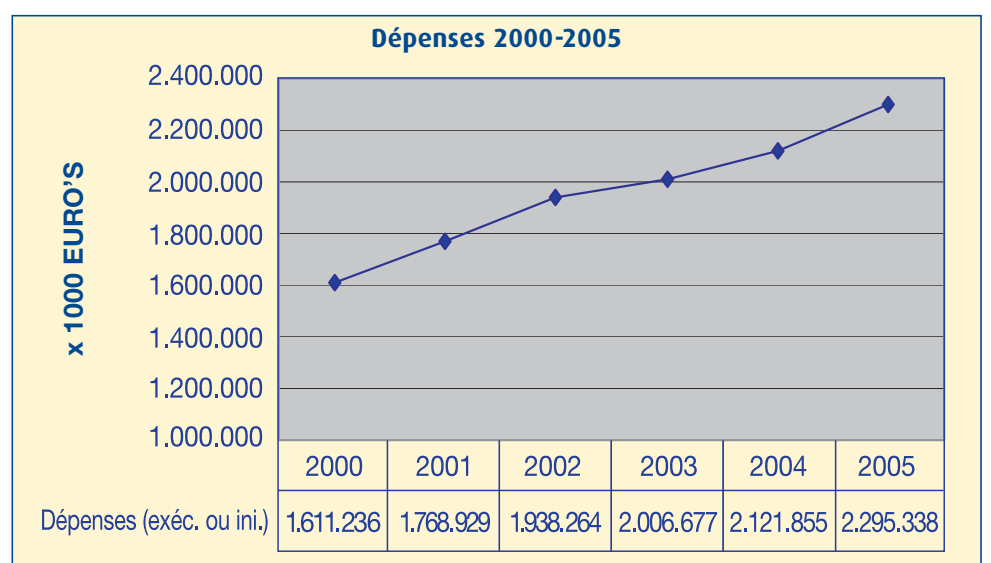
- La SDRB (Société de développement régional de Bruxelles) reçoit de nouveaux moyens pour attirer des entreprises à Bruxelles. L'offre de terrains et sites à vocation économique s'agrandit. Par ailleurs, l'Agence bruxelloise de l'entreprise bénéficie de nou-

veaux moyens pour attirer des investisseurs étrangers à Bruxelles.

- On veillera à diminuer les nuisances des camions à Bruxelles. Une partie des déchets ménagers peut aussi bien être évacuée par bateau (400.000 euros de suppléments pour le port de Bruxelles).

- Des bulles à verre pour les Bruxellois soucieux de la qualité de l'environnement : davantage de chemins régionaux plus propres (750.000 euros pour l'Agence Bruxelles Propreté) et l'aménagement de nouvelles pistes cyclables régionales (3 millions d'euros).

A la fin de sa présentation, le ministre des finances et du budget a félicité ses collègues pour leur exercice budgétaire. «Avec ses caractéristiques de grande ville et ses dimensions humaines, la Région bruxelloise est peut-être une affaire compliquée... mais personne ne peut prétendre que nous sommes rouillés», a souligné le ministre Vanhengel. «Notre trajectoire nous maintient à l'écart des icebergs financiers et des tempêtes budgétaires...».



## Les groupes de la majorité ont émis quelques observations

### PS

Au nom du groupe socialiste, *Rudi Vervoort* a salué le travail d'une équipe volontaire, cohérente, soudée par un projet de ville commun et qui a été capable, selon lui, de réaliser enfin nombre de projets élaborés sous la précédente législature. Il en donne pour preuve les 180 millions d'euros inscrits dans ce budget 2005 pour le logement. Cette somme représenterait un tiers des engagements destinés à couvrir l'intervention régionale d'ici à 2009. L'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine, a souligné le député PS, est une nécessité impérieuse, elle doit viser à modifier le rapport de forces économique de trois manières: par une régulation accrue de l'offre de logements, par une augmentation des moyens mis à la disposition des agences immobilières sociales et par l'instauration d'un droit de gestion publique du parc immobilier.

Deuxième bon point socialiste accordé à la majorité: le «contrat pour l'économie et pour l'emploi». Au départ de la maîtrise du foncier, la Région pourra devenir un acteur de son développement grâce à l'intervention des nouveaux instruments de planification mis au

point par le gouvernement en partenariat avec tous les acteurs urbains.

*Rudi Vervoort* s'est réjoui de la gratuité progressive décidée dans le transport public. 6 millions d'euros supplémentaires sont prévus à cet effet. Autres motifs de satisfaction pour le groupe PS: la revalorisation barémique des fonctionnaires locaux, la création de 300 emplois d'agents contractuels subventionnés (ACS) dans les communes et la première inscription d'un crédit destiné au culte musulman.

Les socialistes ont toutefois exprimé quelques inquiétudes. En matière d'environnement, l'héritage est plus lourd. Ils ont cité, à cet égard, la gestion des sols pollués et se sont inquiétés de l'utilisation des fonds prévus pour la construction de la station d'épuration Nord à partir de 2006.

### cdH

*Denis Grimberghs*, chef de groupe cdH, s'est félicité de la «rupture» qui s'est produite par rapport au gouvernement précédent (dont le cdH ne faisait pas partie). Il souhaite que l'exécution des priorités inscrites dans l'accord de majorité - lutte contre le chômage, baisse du coût du logement, accroissement

de la mobilité - soit régulièrement évaluée. Pour ce faire, le député cdH croit utile d'actualiser l'étude réalisée par les facultés Saint-Louis, relative aux moyens dont Bruxelles devrait disposer pour pouvoir assumer l'ensemble de ses fonctions de capitale. Selon *Denis Grimberghs*, la recherche de moyens complémentaires de financement est indispensable.

Le réaménagement des terrains disponibles préoccupe le député qui s'inquiète, entre autres, de la création de la société d'acquisition foncière (SAF). *Denis Grimberghs* se demande si l'achat d'immeubles de prestige, désaffectés, place Royale, correspond bien aux objectifs de service public de cette société dotée par la Région. Quant au remembrement des terrains ferroviaires, le député cdH insiste pour qu'il se réalise au profit du logement et du développement économique - comme le prévoit l'accord de gouvernement - et à l'abri de la logique spéculative.

En matière de logement encore, le cdH demande le démarrage, dès 2005, du système de l'allocation-loyer, censée aider les ménages dans l'attente d'un logement social. Les autres contribuables, toujours selon le député,

devraient pouvoir accéder plus facilement à la propriété via une adaptation de la fiscalité immobilière.

Le cdH manifeste son inquiétude pour les finances des communes: nous continuons à craindre, dit *Denis Grimberghs*, que certains déséquilibres provoquent de fortes turbulences entre les entités.

Enfin, en ce qui concerne la Stib, le cdH se félicite de l'évolution graduelle vers la gratuité des transports. Il demande, par ailleurs, au gouvernement de veiller à la prévention des conflits sociaux qui ont encore agité la société, ces derniers mois.

### Ecolo

*Chef de file d'Ecolo, Yaron Pesztat* estime que le budget n'est rien d'autre que la traduction en chiffres de l'accord de majorité PS-CDH-Ecolo-VLD-SPA-Spirit-CD&V. Il se dit satisfait du résultat qui reflète bien, dit-il, les priorités du gouvernement en matière de logement, de développement économique et d'emploi. Pour les verts, la politique du logement requiert un remède de cheval: le blocage (fédéral) des loyers, une allocation-loyer comme mesure temporaire et la construction massive de loge-

ments publics. Un remède de cheval est également suggéré pour le développement économique et l'emploi car la croissance n'a pas, jusqu'ici, rimé avec la création d'emplois pour les Bruxellois. Le taux d'emploi bruxellois, au cours des dix dernières années, dit-il, est resté stable alors que le volume de l'emploi bruxellois a crû, lui, de manière considérable. Ecolo souhaite, par conséquent, privilégier les secteurs d'emploi faisant appel à de la main d'œuvre peu qualifiée étant donné que l'écrasante majorité des chômeurs de la capitale sont peu formés.

Yaron Pesztat se préoccupe également de la Société d'acquisition foncière (SAF). Il souhaite une plus grande transparence sur les objectifs, les moyens opérationnels et le fonctionnement de cette nouvelle institution publique dont la vocation est de procéder à l'achat de biens immobiliers au bénéfice du développement de la région.

En matière d'environnement, Ecolo juge que les objectifs de l'accord de majorité connaissent, eux aussi, une traduction budgétaire significative. Le député Pesztat évoque les nouveaux moyens en matière de réduction des

émissions de CO<sup>2</sup> et d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le chef des personnes privées, des équipements publics et des entreprises.

Le député vert a félicité le ministre des Finances, Guy Vanhengel (VLD) pour son travail réalisé avec brio dans le carcan actuel des recettes. Mais il presse également le ministre d'avancer sur le chantier du financement structurel de la région. M. Pesztat vise ici une plus juste participation de l'Etat fédéral aux charges assumées par Bruxelles en tant que capitale. Et il rappelle l'absence de solution structurelle pour l'endettement de la Stib, pour ceux des hôpitaux et des CPAS, sans parler de la situation de la Commission communautaire française (Cocof).

## VLD

Jean-Luc Vanraes, chef de groupe VLD, a exprimé son enthousiasme à l'égard de ce budget. Il s'est félicité, en particulier, de la gestion optimale de la dette par le ministre des finances, Guy Vanhengel (VLD). Mais il a aussitôt souligné que les baisses de recettes, dues principalement à la chute du produit de l'impôt des personnes physiques à Bruxelles,

posaient un problème crucial pour l'autonomie financière de la région. Le député plaide pour la prise de mesures visant à attirer à Bruxelles des jeunes et des ménages à revenus moyens. La lutte contre le chômage est une autre priorité du VLD. M. Vanraes souhaite à cet égard une collaboration renforcée avec le secteur privé et se réjouit des mesures prises pour améliorer l'accompagnement des chômeurs. Pour les libéraux, la politique du logement doit mener à la construction d'habitations solides, susceptibles d'attirer aussi les classes moyennes. Le député approuve l'abaissement des droits de donation.

En matière économique, le VLD soutient les efforts décidés pour l'aménagement de terrains industriels. Il regrette toutefois que le budget de l'expansion économique stagne et estime indispensable d'accroître les aides aux (toutes) petites entreprises.

Jean-Luc Vanraes approuve la hausse de 10% dont bénéficie le budget de la recherche scientifique. Il estime aussi que les efforts à l'exportation doivent être accrus.

Sur le plan de la rénovation urbaine, enfin, le député salue la hausse budgétaire de 18%. Il insiste sur la nécessité absolue d'établir un cadastre des terrains non bâtis appartenant aux pouvoirs publics.

## CD&V

Au nom du CD&V, Walter Vandenbosche a mis l'accent sur la nécessité de mener une politique financière responsable et sur celle de renforcer le rôle de capitale de Bruxelles. Le député attire aussi l'attention sur la hausse de l'intervention de solidarité nationale en faveur de la région et sur la baisse de ses recettes propres. Il estime dès lors crucial de garantir la viabilité de Bruxelles, de ne pas augmenter, et si possible de réduire, les charges de ses entreprises. M. Vandenbosche estime que, pour couvrir les besoins de sa population, la Région bruxelloise doit conclure de nouveaux accords de coopération avec les communautés et les régions qui l'entourent et qu'il faut y associer l'Otan et l'Union européenne.

En matière économique, le CD&V milite pour des emplois durables, accessibles à des

demandeurs d'emploi peu formés dans le circuit traditionnel de travail. Il insiste aussi sur la nécessité de former des travailleurs trilingues (français, néerlandais, anglais).

Sur le plan financier, le député se demande si le maintien de dix-neuf communes, dont beaucoup se retrouvent en déficit, se justifie encore. Quant à la mobilité, le CD&V veut accorder une priorité absolue aux trajets domicile-école et à la sécurité aux abords de celles-ci.

## SP.a-Spirit

Pour Marie-Paule Quix, chef de groupe SP.a-Spirit, la vitalité de la Flandre à Bruxelles dépasse largement sa présence numérique dans l'électorat. Le député en donne pour preuve le pouvoir d'attraction des nombreux lieux culturels et établissements scolaires flamands de la capitale auprès des francophones. Les futurs résultats des politiques du logement et de l'emploi apparaissent au SP.a-Spirit comme le principal test de crédibilité du nouveau gouvernement. La députée se félicite des 5.000 nouveaux logements (sociaux et pour revenus moyens) à construire, tout au long de cette législature mais elle s'interroge néanmoins sur la capacité de la Région à en assumer les coûts annoncés. Le SP.a-Spirit plaide pour la construction de petits immeubles plutôt que pour l'érection de tours de logement, comme ce fut le cas dans le passé. Il réclame également la plus totale transparence dans le montage financier de la nouvelle Société d'acquisition foncière (SAF) destinée à l'achat de patrimoine immobilier en faveur du développement de la région.

Etant donné la présence à Bruxelles d'un grand nombre de chômeurs peu formés, le SP.a-Spirit prône la création d'emplois dans le secteur de l'économie sociale.

En matière d'environnement, Marie-Paule Quix réclame l'établissement d'un inventaire des sites dont les sols sont pollués. Elle regrette, à cet égard, que le budget présenté par le gouvernement ne prévoit aucun budget idoine. Et en matière de déplacement, le SP.a-Spirit prône un développement de la pratique du vélo dans la capitale. Cette pratique devrait être mieux harmonisée avec l'usage des transports en commun.



## Les critiques de l'opposition démocratique

Le projet de budget confectionné par le gouvernement Picqué III (PS-cdH-Ecolo-VLD-SP.a-CD&V) et présenté au Parlement, les 22 et 23 décembre 2004, a essuyé les critiques de l'opposition démocratique. Celle-ci se compose, côté francophone, du Mouvement Réformateur (MR), associé au pouvoir jusqu'en juin 2004 et mené à l'assemblée par le député Jacques Simonet. Côté néerlandophone, l'opposition est représentée par l'unique élue Groen !, Adelheid Byttebier.

### MR

#### Le budget

Sur les bancs du Mouvement Réformateur (PRL-FDF-MCC), Jacques Simonet et Didier Gosuin ont rassemblé les principaux arguments, respectivement, du PRL et du FDF. Le boni d'1,6 million d'euros présenté par le

ministre des Finances, Guy Vanhengel (VLD) serait le fruit de quelques techniciens doués surtout dans le domaine de l'illusionisme, la somme d'un certain nombre de jeux d'écritures.

Le gouvernement aurait ainsi utilisé de manière tout à fait abusive les techniques de débudgétisation autorisées par le Conseil supérieur des Finances (CSF). C'est un budget en trompe l'œil, un pur exercice de communication, a ajouté Didier Gosuin.

Les deux députés MR ont cité quelques exemples.

#### Technique budgétaire

Depuis 2003, la nouvelle méthodologie sur la comptabilité de l'Etat (« SEC 95 ») permet à une série de dépenses réelles de ne pas être comptabilisées dans le budget. Ces dépenses correspondent soit à un octroi de prêts, soit à une prise de participation dans une entre-

prise. La technique a été autorisée parce que la prise de participation dans une entreprise, pour promouvoir, par exemple, le développement économique de la Région ou acquérir du patrimoine, pourra être valorisée. Parmi ces entreprises qui ont le statut d'organismes para-régionaux on trouve, par exemple, le Centre d'informatique de la Région bruxelloise (CIRB), l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE), le SIAMU (Service d'incendie et d'aide médicale urgente), etc.

L'esprit de cette technique, affirment les députés MR, a été perverti, il a ouvert la porte à une série de dérives, en dehors de tout cadre politique et légal.

En 2004, le total des dépenses ainsi retirées du budget se montait à 45 millions d'euros. Dans le budget 2005, 65 millions euros ont été « débudgétés ». Un exemple concret : le fonds de refinancement des trésoreries commu-

nales. Or, disent les députés MR, ce fonds régional autorise des prêts dont la Région connaît le caractère irrecouvrable. La Région sait que ces prêts aux communes ne génèrent aucune recette.

#### La mainmorte

La mainmorte représente le manque à gagner résultant de la non perception du précompte immobilier sur les immeubles que l'Etat fédéral, les Etats étrangers et les organisations internationales possèdent à Bruxelles. Sur ces immeubles, la Région ne perçoit donc pas de recette foncière. L'Etat fédéral compense cette perte de recettes en rétrocédant 72 % de la valeur de la mainmorte à la Région bruxelloise. Les députés MR reprochent au gouvernement d'avoir inscrit en recette (57 millions d'euros) dans le budget 2005 les produits des mainmortes 2005 et 2004. Sachant très bien, disent-ils, que cette mainmorte est toujours versée

avec un an de retard et que le montant 2005 ne sera encaissé par Bruxelles qu'en 2006.

#### Les crédits

Pour pouvoir boucler son budget, le gouvernement envisage de ne pas dépenser 2,7% des crédits de dépenses inscrits, soit l'équivalent de 67,5 millions d'euros. En 2004, ce taux était de 2%. *Didier Gosuin critique* l'ampleur qu'on va donner à cette sous-utilisation des crédits.

*Jacques Simonet déplore*, lui, que les économies à réaliser pour parvenir à cette sous-utilisation de crédits ne pourront se faire qu'en réduisant les moyens affectés aux politiques nouvelles, faute de pouvoir, dit-il, agir sur les dépenses incompressibles, comme par exemple les dépenses de personnel.

#### Une augmentation « fictive » des recettes

Par un habile tour de passe-passe budgétaire, dit *Jacques Simonet*, la Région a pu inscrire une recette de 15 millions d'euros à son budget puisque la Société de Développement régional de Bruxelles (SDRB), dont elle est actionnaire, va prendre une participation équivalant à ce montant dans la s.a. SAF (Société d'Acquisition foncière), le rutilant véhicule financier imaginé pour lancer le Contrat Economie et Emploi. Comme c'est une prise de participation, la dépense n'interviendra en effet pas dans le solde net à financer.

*Jacques Simonet poursuit sa critique* : Contrairement à son objectif initial, une des premières missions de la SAF, dotée d'une cinquantaine de millions d'euros, sera de racheter à la Région les bâtiments de la place Royale, un investissement singulier sur lequel on peut s'interroger dans le cadre d'une prétendue dynamique de relance économique et de création d'emploi. Comme la dépense n'intervient pas dans le solde net à financer, cette recette de 15 millions d'euros est bel et bien inscrite dans le budget.

#### La Stib

Le gouvernement précédent, auquel participaient les libéraux, avait financé le renouvel-

lement de rails de tram, à hauteur de 10 millions d'euros. Aujourd'hui, dit encore *Jacques Simonet*, le gouvernement reprend ces 10 millions à la Stib en la forçant à augmenter son endettement. Dans le contexte social actuel, cela nous semble à tout le moins peu raisonnable.

A politique constante, enchaîne *Didier Gosuin*, les moyens de la Région alloués à la Stib ont régressé de 38,6 millions d'euros, soit une chute de 10,5%, par rapport au budget initial 2004.

#### Le projet politique

Lorsqu'on ajoute au « boni » régional le déficit de la Commission communautaire française, on atteint un déficit global de 1,2 million d'euros. *Jacques Simonet reproche*, à cet égard, aux ministres francophones de n'avoir pas été en mesure d'obtenir un refinancement de leur assemblée lors des négociations pour la formation du gouvernement régional. En se plaçant ainsi dans une situation de faiblesse et de demande par rapport au fédéral, un certain nombre de partis francophones nous donnent l'impression d'être prêts à abandonner lâchement certains enjeux francophones contre des mannes budgétaires hypothétiques.

Le nouveau gouvernement, poursuit *Jacques Simonet*, entendait rompre avec le passé et les divisions paralysantes de la précédente législature. Le député MR accuse les « Rambos » de la majorité de diminuer les budgets de l'économie, de l'aménagement du territoire, de la recherche non économique et de la propreté.

#### Frais de cabinet

Selon l'opposition MR, toujours, l'ensemble des postes budgétaires destinés à couvrir les traitements et indemnités des membres des cabinets ministériels sont en augmentation de 20%, en Région bruxelloise. *Jacques Simonet cite* le montant de 875.000 euros affecté à l'octroi de « primes d'expertise » à des collaborations de cabinets ministériels. Ceci alors que les moyens dévolus aux fonctionnaires des ministères régionaux n'augmenteraient pas plus que l'indexation des budgets. Cette pratique, dit *Jacques Simonet*, montre la volonté très claire

du gouvernement de favoriser les cabinets ministériels au détriment de l'administration.

#### Groen!

Unique représentante de Groen, l'opposition démocratique flamande, *Adelheid Bytterbier ne partage pas* l'enthousiasme du ministre des Finances à propos du boni budgétaire avancé. Selon la députée, ce budget souffre au contraire d'un manque de ressources : 2,5 milliards d'euros, dit-elle, ce n'est pas assez pour la Région de Bruxelles-capitale, étant donné l'ampleur de ses activités économiques et de son rayonnement national et international. L'identité bruxelloise n'apparaît pas suffisamment à l'étranger.

*Groen! plaide* pour une réforme de l'impôt des personnes physiques qui tiendrait compte, non seulement du lieu de résidence mais également du lieu de travail. Bruxelles doit recevoir et pouvoir gérer en toute autonomie l'argent qui lui revient.

Ce raisonnement vaut également pour les communes bruxelloises qui devraient disposer de plus de moyens. La députée Groen! évoque l'étude de Dexia selon laquelle les entités bruxelloises disposent de moins de ressources que les entités anversoises, gantoises et liégeoises. A cet égard, toutefois, *Adelheid Bytterbier prône* une politique globale de développement en lieu et place de dix-neuf politiques communales différentes. Plutôt que trente-trois sociétés de logements sociaux, par exemple, la députée écologiste préférerait n'en voir qu'une seule, ce qui amènerait, dit-elle, plus de cohérence dans ce secteur.

*Groen! estime* aussi que plus d'argent régional doit être investi dans les initiatives communales en matière culturelle et d'éducation. Autres critiques encore formulées à l'encontre du budget 2005: le manque d'impulsion dans la politique régionale de stationnement, la faiblesse des infrastructures cyclables et l'insuffisance de ressources de la Stib, autre clé de voûte, selon *Groen!*, de la politique de mobilité à Bruxelles.

## Fête de l'IRIS : journée portes ouvertes au Parlement bruxellois

A l'occasion de la fête de l'Iris, le Parlement bruxellois ouvrira ses portes le **dimanche 8 mai**. L'occasion pour découvrir ce superbe bâtiment, intimement lié à l'histoire de Bruxelles, et dont les parties les plus anciennes remontent au début du 18<sup>e</sup> siècle : les salons historiques, la salle des glaces, l'hémicycle, les salles de commission où sont exposées des œuvres d'artistes contemporains... Si le temps s'y prête, les visiteurs pourront également profiter du superbe jardin.



A chaque étape vous serez guidé par des élus et des membres du personnel qui vous informeront sur le fonctionnement de l'institution.

Des intermèdes musicaux seront proposés durant la journée dans le bâtiment du Parlement. Pour l'horaire des portes ouvertes, contactez le **02 549 62 04** ou consultez notre site **www.parlbru.irisnet.be**

## Vers une meilleure insertion des assemblées législatives régionales dans le processus de décision européen

Soucieuses de se concerter et d'intervenir davantage dans l'élaboration des décisions prises par l'Union européenne, des assemblées régionales de divers pays fédéraux ont fondé en 1997 la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), qui rassemblait au départ les parlements des régions ou communautés allemandes, autrichiennes, belges, espagnoles et italiennes. Depuis lors, diverses assemblées à pouvoir législatif les ont rejointes, comme celles de l'Ecosse, du Pays de Galles, de l'Irlande du nord, de Madère et des Açores.

Lors de la dernière Conférence, qui s'est tenue à Milan en octobre, et à laquelle le Parlement bruxellois a pris part, les parlements se sont réjouis des avancées obtenues dans le projet de Traité constitutionnel européen et rappelé l'importance du principe de subsidiarité. Ils ont insisté d'autre part sur la nécessité de se voir associer à la coopération interparlementaire prévue par le Traité. Ils ont déclaré soutenir les initiatives en matière de coopération transnationale ou bilatérale et affirmé leur volonté de collaborer plus étroitement avec les institutions européennes ; Comité des Régions, Commission, Parlement, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe. Un programme d'action a été mis au point par la présidence de la Conférence pour mettre en œuvre ces déclarations.

## Le nouveau film et les nouvelles publications sur le Parlement bruxellois

Le nouveau film et les nouvelles éditions des publications du Parlement seront bientôt disponibles.

Le film (dvd) d'une durée de 20', vous éclairera sur les compétences dévolues à la Région, sur l'organisation démocratique et le fonctionnement du Parlement bruxellois. Les écoles peuvent en obtenir un exemplaire gratuit sur simple demande écrite : Parlement bruxellois, cellule des relations publiques, 1005 Bruxelles - courriel : [relationspubliques@parlbru.irisnet.be](mailto:relationspubliques@parlbru.irisnet.be).

Les associations et les particuliers recevront un exemplaire en acquittant la somme de 4 euros par virement sur le compte 001-2228420-18 du Parlement bruxellois.

La brochure est un complément informatif au film et une information complète pour ceux qui désirent s'informer sur la composition, les compétences, le travail en commission et en séances plénières, sur le contrôle de l'exécutif par l'assemblée ...

Le dépliant, quant à lui, offre un aperçu plus concis sur les compétences et le fonctionnement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces publications, une brochure bilingue (F/N), une brochure en anglais et un dépliant bilingue (F/N), peuvent être obtenues gratuitement par courriel ou en appelant le numéro 02 549 62 04.



## Activités parlementaires depuis le début de la législature

Depuis le début de la législature 2004-2009, le Parlement exerce son contrôle politique de manière ininterrompue sur le Gouvernement par le biais d'interpellations, de questions orales, de questions d'actualité et de questions écrites. Depuis la rentrée parlementaire jusqu'à début février, 106 interpellations, 139 questions orales, 81 questions d'actualité et 653 questions écrites ont été déposées. Ce nombre est beaucoup plus élevé que sous la législature 1999-2004 à la même période.

L'initiative parlementaire n'est pas non plus négligeable. Jusqu'à présent : 56 propositions d'ordonnance, de résolution et de modification du règlement ont été déposées.

## En Bref...

### LES TRAVAUX AU PARLEMENT ...

Le Parlement continue à se pencher sur la rénovation des magasins (les anciennes farces et attrapes) qui jouxtent l'entrée principale, rue du Lombard, afin d'aboutir cette année à la mise en service d'un centre d'information sur les assemblées bruxelloises et sur les institutions régionales en général. Il s'agira d'ouvrir au public un espace convivial où il trouvera des informations sur les activités du Parlement bruxellois et des assemblées communautaires mais aussi sur d'autres aspects de la vie de la Région ; ce lieu servira également à des expositions. Pour recevoir ceux-ci dans des conditions optimales, une salle polyvalente est aussi en projet à l'arrière des bâtiments.

Le Parlement procède en effet pour le moment à des travaux d'assainissement de l'îlot intérieur (entre le bâtiment principal et les locaux des groupes politiques) afin de disposer d'un espace de liaison plus adapté et plus esthétique, avec des emplacements de parking souterrains et, en sous-sol, cette salle polyvalente.

Ces travaux se déroulent parallèlement à ceux entrepris par l'Assemblée de la Commission communautaire flamande, qui rénove les numéros 61 à 67 de la rue du Lombard pour y abriter son siège. Ceci explique la présence d'une grue, pour quelque temps encore, face à l'entrée du palais, au n° 69.

### SAINT-NICOLAS À L'HÔPITAL DES ENFANTS REINE FABIOLA

Le Parlement bruxellois a organisé sa fête de Saint-Nicolas le mercredi 8 décembre à l'Hôpital des enfants Reine Fabiola. Saint-Nicolas était accompagné de personnages de Disney.



### VIETNAM ...

Le Président Eric Tomas et des membres du Bureau ont reçu le 14 décembre une délégation de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam. Cette délégation fait partie du Conseil pour la protection des minorités ethniques, qui se penche sur les mécanismes

à mettre en œuvre afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des soixante minorités présentes sur le territoire. Dans ce cadre, les élus vietnamiens avaient émis le souhait d'un échange de vue avec leurs homologues bruxellois sur les structures mises en place par l'assemblée afin de promouvoir la coexistence pacifique de nos communautés.



Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-après dûment complété, à l'adresse suivante:

**Parlement bruxellois – Relations publiques**  
1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12

Nom, prénom: .....

sollicite un abonnement aux «Echos du Parlement bruxellois»

rue: .....

..... n° .....

code postal: ..... localité: .....

Date: ..... Signature: .....

## Le Conseil devient Parlement

Dans un souci de plus grande clarté pour le citoyen, la dénomination « Parlement » remplacera désormais le mot « Conseil » dans toutes les publications, documents et courriers de l'Assemblée. Les adresses courriel des députés bruxellois et des services du Parlement ont également été modifiées. Désormais la règle est la suivante : première lettre du prénom suivie du nom puis @parlbru.irisnet.be.

### COLOMBIE ...

Le président Eric Tomas et des membres du Bureau ont reçu fin novembre une délégation représentant une centaine d'associations colombiennes œuvrant pour la paix et l'aide aux victimes de conflits. La délégation, emmenée par Madame Astrid Betancourt, a rappelé à cette occasion le sort toujours incertain réservé à sa sœur Ingrid, enlevée en 2002 par les Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes (FARC), guérilla d'obédience communiste, active depuis plus de quarante ans

### JOURNÉE OFFICIELLE DES DROITS DE L'ENFANT...

A l'occasion de la Journée officielle des droits de l'enfant, le Parlement bruxellois a organisé, le jeudi 18 novembre, dans son hémicycle, un jeu de rôle pour des enfants de 5e et 6e années de l'enseignement fondamental. A cette occasion, le Président, M. Eric Tomas et le délégué général aux droits de l'enfant à la Communauté française, M. Claude Lelièvre, ont présidé un débat, suivi d'un vote, sur des questions environnementales.



### REMISE DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le jeudi 21 octobre 2004, le Président Eric Tomas a remis aux députés et ministres bruxellois de la législature précédente, les distinctions honorifiques octroyées par le Roi pour les services rendus durant leur carrière.

